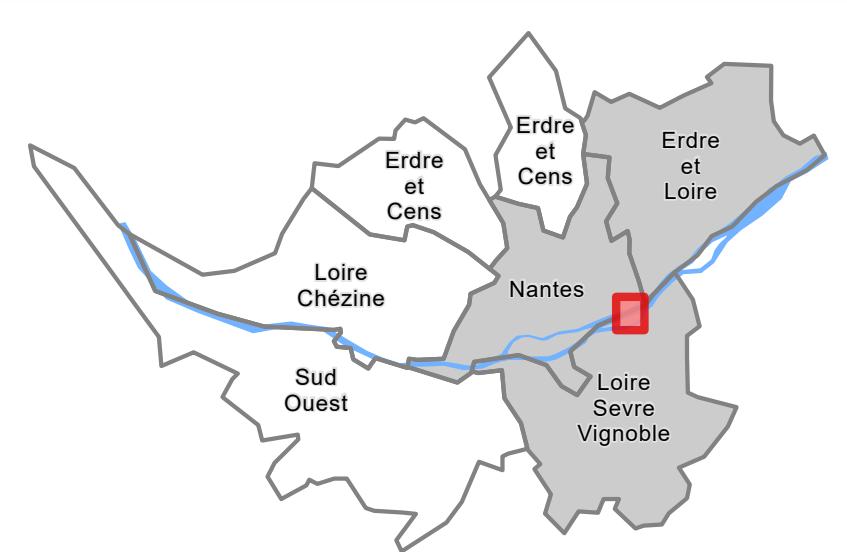


Planche J23



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 16 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Nantes, Erdre et Loire, Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Basse-Goulaine, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols
■ Zonage
■ Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques
XXX Linéaire commercial souple
XXX Linéaire commercial strict

Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
■ Polarité commerciale majeure
■ Polarité commerciale intermédiaire


Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
■ Pôle de services
■ Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés
■ Emplacement réservé pour mixité sociale
■ Servitude de constructibilité limitée
■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

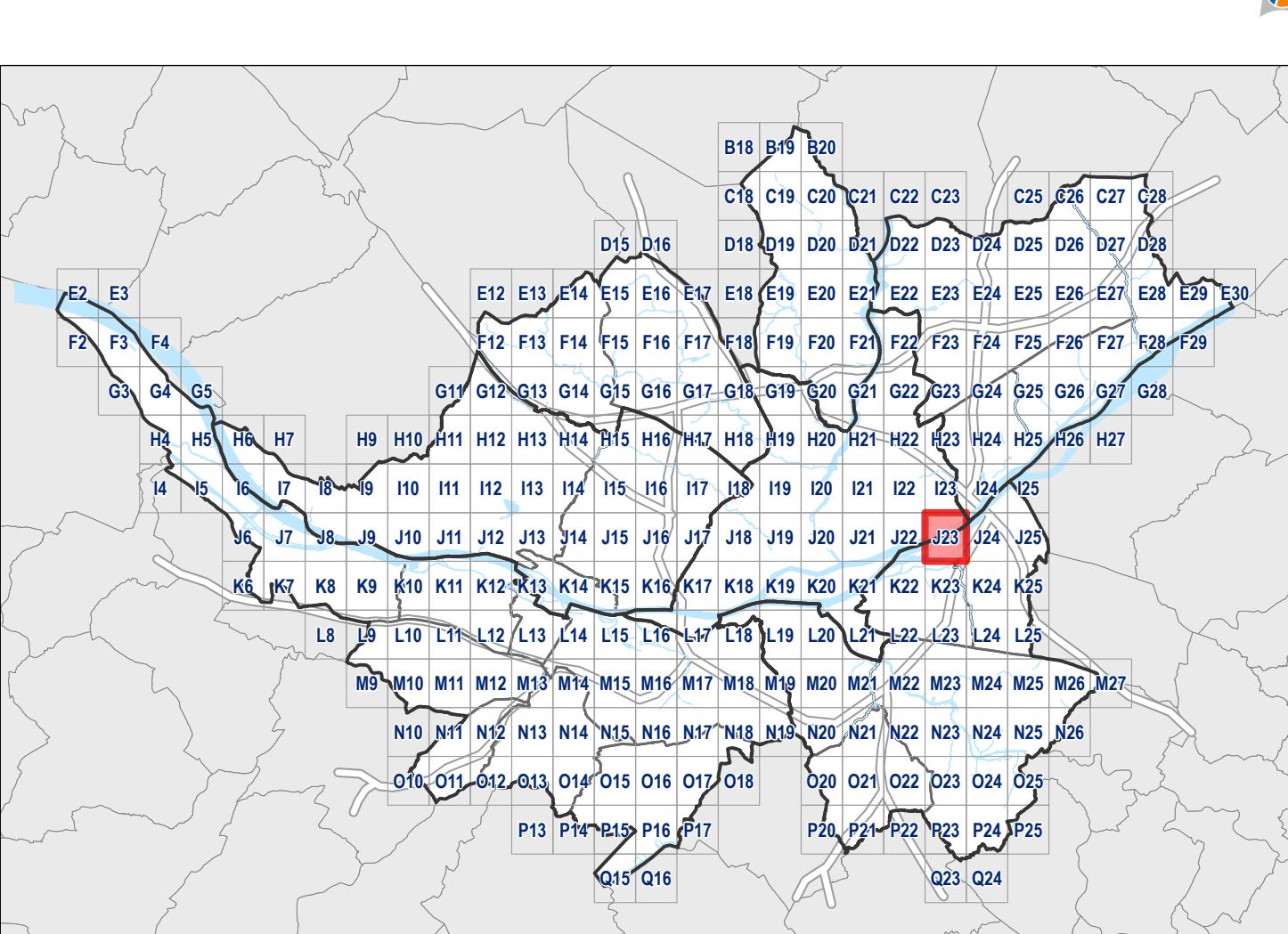
Protections environnementales
■ Espace Boisé Classé (EBC)
■ Espace Paysager à Protéger (EPP)

Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)
■

Fond de plan
■ Parcellage
■ Emprise Bâtie
■ Surface en eau
■ Limite communale



GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées : RGF 1993 CG94

Partie Non opposable Voir planche K23